Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301539-20240923-2024-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Publication : 26/09/2024 \_

N° D'ORDRE : 2024-102

## MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Conseillers

En exercice:

Présents: 24

Pouvoirs: 05
Excusé: 00
Absent: 00
Qui ont pris part
à la délibération: 29

Date de convocation : 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

<u>Présents</u>: M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline - M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

<u>Pouvoirs</u>: Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles - M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie - Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. MARIN Michel - M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. CALMET Pierre - Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe.

Excusé:

Absent:

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Mathilde.

## 5. <u>VIE DE LA CITE – MEDIATHEQUE : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT DU PATRIMOINE</u>

Monsieur le maire explique à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à la création d'un poste de conseiller numérique chargé de la mise en œuvre du dispositif micro-folie au sein de la future médiathèque.

Afin de pourvoir à ce poste, il convient de créer un emploi d'adjoint du patrimoine (IB 367 – 432 – catégorie C).

Il est précisé que le poste pourra être pourvu par la voie statutaire ou à défaut par la voie contractuelle.

Le Conseil délibérant.

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

## DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M. LE PEN, M. DEZERAUD ET M. CALMET (+ 2 POUVOIRS) SE SONT ABSTENUS

D'approuver la création dudit emploi.

Signé: Le Maire,

Gilles VINCENT